



La CVEC se paye en ligne ou en espèces

- **En ligne :**

1. S'inscrire d'abord sur le site messervices.etudiant.gouv.fr
2. Se connecter ensuite au site dédié cvec.etudiant.gouv.fr
3. Déclarer sa ville d'études
4. Payer la CVEC avec sa **carte bancaire**. Vous pouvez également demander à une autre personne de payer pour vous avec sa carte bancaire. Le paiement en ligne requiert le système de sécurité 3D secure, disponible sur les cartes "CB" Visa et MasterCard.
5. Télécharger une **attestation de paiement**, à garder précieusement pour **la donner au moment de votre inscription.**

- **En espèces** dans un bureau de poste :

1. S'inscrire d'abord sur le site messervices.etudiant.gouv.fr
2. Se connecter ensuite au site dédié cvec.etudiant.gouv.fr
3. Télécharger un **avis de paiement**
4. **Payer** en espèces dans un bureau de poste
5. Attendre de recevoir, sous deux jours ouvrés, **un e-mail avec une attestation de paiement à télécharger** et à garder précieusement pour **la donner au moment de votre inscription.**

